

# A.I.R.E.

## Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence

Siège social : AIRE – 68 bis rue Albert Sarraut – 78000 Versailles  
Site : [www.revenudexistence.org](http://www.revenudexistence.org)

Lettre de liaison n° 90

Automne 2016

### Sommaire

- ❑ **Editorial : un rapport sénatorial historique..... 2**  
*Marie Meruey, administratrice de l'AIRE*
- ❑ **Rencontre avec Jean-Marc Ferry .....3**  
*CR de l'intervention de JM Ferry à la mensuelle de l'AIRE du 21/09/16, par Xuân Mai Kempf*
- ❑ **Le revenu de base s'invite à la présidentielle.....6**  
*Bilan des actions menées par l'AIRE auprès des candidats, par François-Xavier Oliveau*
- ❑ **Le Québec suit le chemin du revenu de base .....7**  
*Extrait du journal « le Soleil » du 21 septembre 2016*
- ❑ **Un revenu de base : pour quoi faire ? .....9**  
*Intervention d'Alain Caillé au séminaire Alternatives Economiques du 27/10/16*
- ❑ **Le revenu de base : un instrument au service d'un égalitarisme libéral ?...16**  
*Intervention de Claude Gamel au séminaire Alternatives Economiques du 27/10/16*
- ❑ **Synthèse du rapport du Sénat dédié aux formes possibles du RdB.....17**  
*Extraits du rapport de la mission sénatoriale*
- ❑ **Le revenu de base s'invite à l'université ATD Quart Monde de Rennes.....20**  
*CR de la rencontre, par ATD Quart Monde*
- ❑ **Réponse de l'AIRE à l'OFCE.....23**  
*Marc de Basquiat*
- ❑ **Réaction de l'AIRE au rapport Terra Nova / Minimum décent.....26**  
*Marc de Basquiat*
- ❑ **Hommage à Lionel Stoléru.....28**
- ❑ **Publication du LIBER II.....34**

---

Directeur de la publication : Eric Boespflug

Pensez à renouveler votre abonnement : 30 €/an (4 numéros) par chèque à l'ordre de A.I.R.E.  
L'abonnement est gratuit pour les membres de l'association à jour de leur cotisation.

---

Courriel : [contact@revenudexistence.org](mailto:contact@revenudexistence.org) – Site : [www.revenudexistence.org](http://www.revenudexistence.org)

## Un rapport sénatorial historique

*Par Marie Meruey, administratrice de l'AIRE*

Fin 2016, le Sénat publiait un rapport d'information « sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France ». Cette étude – pour laquelle l'AIRE avait été auditionnée - est la première de grande ampleur sur le sujet réalisée par les pouvoirs publics et, à ce titre, elle mérite d'être saluée. Gage de sérieux, elle prouve que les défenseurs du revenu universel ne sont pas les doux rêveurs que l'on caricature parfois un bandana sur la tête. Caution morale, cette étude démontre que le revenu de base, en ce qu'il permet de rendre plus juste le système socio-fiscal sans décourager le travail, est idéologiquement compatible avec la société française du XXIème siècle. Promesse d'avenir, enfin, puisque les auteurs souhaitent continuer leur étude de la question via le déploiement d'une expérimentation.

Pourtant, en lisant attentivement la production des Sénateurs, on en vient à se demander s'ils ont réellement saisi l'objet de leur étude. Ainsi suggèrent-ils, page 101, de réserver les sommes versées aux 18-25 ans aux dépenses de formation, de logement et de transport, niant par là-même le caractère universel du revenu... universel. Un peu plus loin, page 109, ils préconisent de fiscaliser ces sommes pour éviter de devoir « réformer en profondeur le système fiscal français ».

Comme si les systèmes social et fiscal n'étaient pas intrinsèquement liés... On comprend alors mieux comment il a pu leur sembler judicieux de recommander une expérimentation de revenu de base limitée dans l'espace et dans le temps et « non couplé à des dispositifs fiscaux dérogatoires expérimentaux ». Laquelle expérimentation conclura nécessairement que se contenter de renommer le RSA-socle « revenu de base » ne permet évidemment pas de simplifier le système socio-fiscal français ni de lutter plus efficacement contre la pauvreté.

Une fois de plus, les multiples réalités qu'occultent l'expression « revenu d'existence » n'ont-elles pas desservi le projet que nous portons en brouillant le message ? Le rapport Sirugue n'est-il pas finalement un outil hautement plus efficace pour parvenir à nos fins ? Demandons-nous donc si, à projet inchangé, une réforme de notre système fiscal précède ou accompagne l'instauration du revenu de base ...

**Marie Meruey**

*NB : la synthèse des recommandations de la commission figure en page 17 de cette lettre de liaison.*

## Rencontre avec Jean-Marc Ferry

*Jean-Marc Ferry, philosophe, enseigne les sciences politiques et la philosophie à l'ULB (Bruxelles) et est professeur titulaire de la chaire Philosophie de l'Europe à l'Université de Nantes. Il est l'auteur en 1995 de l'Allocation Universelle, pour un revenu de citoyenneté, récemment ré-édité. J.-M. Ferry fait partie du conseil scientifique de l'AIRE. Nous relatons ici le CR de son intervention à la rencontre mensuelle de l'AIRE du 21 septembre 2016, au Lycée Louis Le Grand*

### **Itinéraire et cheminement intellectuel : de l'argumentation de principe à la démonstration de la faisabilité économique.**

L'engagement de J.M. Ferry en faveur de l'allocation universelle remonte à sa jeunesse, lorsqu'il fût obligé de travailler pour financer sa thèse. Ses réflexions qui le conduisirent à la rédaction de son ouvrage en 1995 reposent sur des « considérations économiques froides et non humanistes » à savoir la nécessité d'assurer à chaque individu un revenu social primaire, non pas pour compenser les faiblesses lacunaires du système mais au contraire pour restaurer son droit au travail.

Dans cette optique, l'**Allocation Universelle** est d'abord un véritable « droit » imprescriptible, de nature constitutionnelle et l'argumentation développée en sa faveur repose sur des arguments de principe, où la question de son versement était distincte de celle de son financement.

La question du financement apparaît aujourd'hui économiquement réalisable ce qui lui permet d'envisager la notion de **Revenu de Citoyenneté**.

### **Limites économiques – Constats**

**1** - « Explosion » des schémas de l'économie classique (loi des débouchés) selon laquelle la production engendre les revenus eux mêmes susceptibles d'absorber la production, qui ne fonctionnent plus avec la mondialisation.

**2** - Essoufflement du financement de la croissance par la dette longtemps « fonctionnelle » tant au niveau national que mondial, notamment en ce qui concerne les « dettes odieuses » (expression traduite de l'allemand) des pays du Sud envers les pays du Nord aboutissant à une demande potentielle globalement non solvable.

### **Les objections à la mise en place de l'Allocation Universelle**

Le préjugé de l'incitation à la paresse : le revenu de base est un revenu minimum, il ne peut donc inciter à la paresse. Tenir un tel discours c'est également faire preuve d'un pessimisme anthropologique et ne pas comprendre ce qui fonde aujourd'hui l'identité personnelle des individus : « on est ce qu'on devient par la reconnaissance sociale de son activité ».

Un revenu primaire sans contrepartie permettrait de stabiliser l'économie sur la durée, d'encourager les individus au travail et constitue un véritable outil de citoyenneté, au contraire du RMI qualifié de trappe à pauvreté.

L'idée de justice comprise comme équilibre entre l'effort consenti et le prix reçu, alliée à une définition des revenus pensée uniquement comme rémunération des facteurs de production, fonde les résistances à la déconnection entre activité liée au travail et revenus/rémunérations – alors même que 40% des revenus individuels ne proviennent pas du travail (retraite/rente...).

Au contraire de l'universalité, concept républicain en général bien partagé, l'inconditionnalité est l'un des points durs des opposants. C'est ainsi que pour Robert Castel, le revenu de base finira par aboutir techniquement, car nécessaire, mais sans le dire explicitement en tant que tel (exemple de la mise en place *de facto* en Iran), en raison de sa charge symbolique déstabilisante en termes de « justice » telle que communément perçue.

Alors même, que ce sont les conditionnalités imposées par « l'Etat social actif » qui poussent certains à la fraude et d'autres au non recours. L'inconditionnalité constituerait non seulement un véritable choc de simplification, mais permettrait aussi de renverser la situation en faisant émerger l'individu en tant qu'offreur de travail (renforcement de la capacité de négociation...) en le libérant de l'angoisse du demandeur d'emploi – avec en perspective sur le long terme une amélioration de la productivité.

Le cas de la France ou l'on peut parler « d'instrumentalisation de l'Etat social » se distingue des autres pays. Par exemple, en Allemagne, le taux d'activité est élevé mais le taux de pauvreté est également très élevé. De plus, les allemands ont un avantage en terme de compétitivité mais au prix de salaires très bas.

### Secteur quaternaire

L'automatisation (robotique) ne doit pas être perçue de manière négative mais plutôt comme suppression du travail aliéné permettant de dépasser la vision

romantique d'un travail vu comme épanouissement de l'homme, d'autant que tous les secteurs ne sont pas mécanisables.

D'où l'idée de l'émergence d'un secteur quaternaire d'activités autonomes, non mécanisables, plus libres, moins bureaucratiques – fondé sur les rapports humains – permettant une meilleure intégration sociale. Tout en notant que cette dimension existe déjà (imbrication) dans les 3 premiers secteurs.

### Financement

La mise en œuvre de l'Allocation Universelle (AU) nécessite un brassage financier énorme apparemment hors de portée (coût de l'ordre de 300 milliards d'euros). Même si l'on rendait crédible l'autofinancement fiscal, on atteindrait 7 points des 15% PIB nécessaire et ceci en prenant en compte uniquement les adultes. S'agissant de son financement, les leviers du système bancaire apparaissent plus puissants que ceux du système fiscal.

Le revenu de Citoyenneté diffère du Revenu d'Existence sur ce point (montage fiscal) mais le rejoint complètement sur les principes de l'universalité et de l'inconditionnalité. En intégrant son versement et son financement le Revenu d'Existence présente l'avantage d'être plus réaliste.

### Questions / Réponses

***A propos de la citoyenneté : que se passe-t-il lorsqu'un citoyen français habite aux USA ou inversement un citoyen belge habite en France. Comment sera versée l'Allocation Universelle?***

L'A.U. doit être vue comme un droit civique fondamental inscrit dans la Constitution. Elle est donc réservée aux membres (citoyens) de la communauté politique, qui peut être définie de manière élargie (Europe par exemple).

L'A.U. n'est pas un droit social au sens du revenu d'existence, mais un droit attaché à la qualité de citoyen. En conséquence l'A.U. ne devrait pas être versée aux résidents étrangers permanents. Ouvrir cette possibilité serait prendre le risque d'une « immigration sociale » qui deviendrait rapidement insoutenable. Il revient à chaque Etat ou Union de mettre en place son A.U.

***Dans cette hypothèse, ne risque t-on pas de créer un marché du travail de seconde zone pour les travailleurs étrangers qui viendrait concurrencer le marché national ?***

Le risque est bien réel. Les réponses relèvent de la politique d'immigration et économique de chaque pays. L'A.U. pourrait alors être liée à la fiscalité (le bénéficiaire associé au pays où il est contributeur).

***Le revenu de l'état providence n'est pas comptabilisé : stabilité et souplesse. Le RdB synthétise l'état providence avec en plus une intégration des exclus et répond au problème des sociétés modernes instables.***

Oui, cela rejoint les minima sociaux et environnementaux trans-nationaux.

***Quels sont les arguments principaux de défense de l'Allocation Universelle ?***

La réponse n'est pas au niveau des valeurs mais au niveau du socle commun des principes qu'il convient de respecter. Nous sommes dans une société individualiste et pluraliste qui arrive à cohabiter avec un socle de principes de justice politique qui impose de respecter le choix des autres. L'A.U. relève de cet ordre.

***A.U. et don ?***

Pour Alain Caillé tout don appelle un contre-don. L'A.U. relève de l'équité et non de la gratuité.

***Pourquoi l'allocation universelle n'est pas versée aux enfants ?***

L'objectif était de marquer l'accès à la citoyenneté.

***Précisions sur le secteur quaternaire : activités privées, salaire minimum***

Pour J.M. Ferry, le maintien d'un salaire minimum est indispensable, pour empêcher l'A.U. de tirer les salaires vers le bas. Les activités privées ne sont pas socialisantes et ne relèvent donc pas du secteur quaternaire (ndr : donc non concernées par l'A.U.). Le secteur quaternaire se définit par la marque personnelle, le producteur doit pouvoir se reconnaître dans son « produit » - c'est une activité non industrielle et socialisante : manuelle, artistique ou encore intellectuelle. Parmi les exemples cités : le coaching, la perma-culture, la conception de logiciel informatique. La difficulté de compréhension du secteur quaternaire tient au fait qu'il participe également aux trois premiers secteurs.

***Précisions sur l'estimation budgétaire de 15% du PIB :***

Les estimations budgétaires de Yoland Bresson, Marc de Basquiât et de Jean-Marc Ferry convergent toutes les trois vers 15% du PIB. J.M. Ferry précise que son évaluation a été établie sur la base des possibilités à l'échelle européenne au moment de la rédaction initiale de son ouvrage (1995).

## Le revenu de base s'invite à la présidentielle

*Fidèle à sa vocation, l'AIRE a accompagné la réflexion de plusieurs partis politiques à l'occasion des élections présidentielles. C'est notamment le cas du PS (avec Benoit Hamon), de LR (avec Nathalie Kosciusko-Morizet) mais également du Modem, que François Xavier Oliveau, administrateur de l'AIRE a accompagné fin septembre 2016 à l'occasion de son université d'été.*

La campagne présidentielle de 2017 aura été marquée par l'apparition du revenu universel dans le débat public. Les propositions de l'AIRE ont été reprises par Nathalie Kosciusko-Morizet, dont le schéma de revenu universel est une réplique exacte du LIBER de Marc de Basquiat .

Mais l'AIRE a aussi joué un rôle dans la réflexion de Benoît Hamon. Le 26 mai, Initiatives 78, un club de réflexion proche du Modem, a organisé à Versailles un dîner-débat sur le revenu universel. Cinq invités ont présenté le sujet, parmi lesquels Frédéric Lefebvre des Républicains, Eric Verhaeghe, Pascale Luciani-Boyer du Conseil National du numérique, François-Xavier Oliveau pour l'AIRE et Benoît Hamon, député PS des Yvelines, qui était alors toujours en phase de réflexion sur le sujet : « dans ce domaine, ma religion n'est pas tout à fait faite » déclarait-il ainsi avant la réunion à TV78, une télévision locale qui couvrait l'événement.

Le débat a été de très bonne tenue, et suscité un grand intérêt parmi les 80 participants. Parmi les convaincus, l'un des principaux débatteurs : trois jours après le débat, lors d'une interview sur France Info, Benoît Hamon se déclarait pour la première fois officiellement en faveur du revenu universel, qui allait devenir un élément clé de sa campagne et de son succès aux Primaires. L'AIRE n'aura malheureusement pas pu

influencer le schéma technique finalement choisi, dont la fragilité du bouclage financier aura probablement desservi le candidat.

Devant l'intérêt des participants lors de ce premier débat, le Modem a proposé à l'AIRE d'intervenir à nouveau lors de son université nationale de rentrée fin septembre 2016. Cette fois-ci, ce fut sous la forme d'une table ronde organisée entre François-Xavier Oliveau et Jean-Eric Hyafil, du MFRB. L'animateur des échanges était Jean-Marie Vanlerenberghe, président de la commission du Sénat sur le revenu universel, qui terminait alors la rédaction de son rapport et avait longuement auditionné Marc de Basquiat.

Dans une salle pleine à craquer malgré la tenue simultanée de la plénière de lancement de l'Université, les échanges ont une nouvelle fois été très appréciés par les participants, et largement relayés sur les réseaux sociaux. Le mouvement jeune du Modem a lancé le même jour une proposition de revenu universel, permettant au sujet d'être très représenté dans les débats de l'université de rentrée.

L'AIRE aura finalement largement rempli son rôle d'aide à la réflexion pendant cette campagne, en fournissant les éléments de réflexion et des schémas de mise en œuvre aux candidats de tous bords. L'Association continuera son action auprès des nouvelles équipes en place, quelles que soient leurs positionnements politiques.

## Le Québec suit le chemin du revenu de base

*A l'invitation des autorités canadiennes, Marc de Basquiat est intervenu le 24 septembre à une réunion réunissant des experts internationaux venus de tous horizons. Leur objectif? Formuler des recommandations à l'intention du gouvernement canadien sur l'instauration d'un revenu minimum garanti. Nous reproduisons ici un article du journal « Le Soleil » paru peu avant la rencontre, ainsi qu'une vidéo relatant les débats.*

**«Le gouvernement de Philippe Couillard vient de planter les premiers jalons qui pourraient conduire à la création d'un «revenu minimum garanti» au Québec, un dispositif porté aux nues par plusieurs, mais qui en inquiète d'autres. Le dossier vaut 11 milliards \$.**

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, François Blais, et celui des Finances, Carlos Leitão, ont mis sur pied un comité d'experts chargé de faire des recommandations sur l'instauration d'un revenu minimum garanti.

Ils donnent ainsi suite à une volonté exprimée en début d'année par le premier ministre Philippe Couillard. Celui-ci avait expressément invité M. Blais à se pencher sur un projet allant «dans la direction de l'instauration» d'un revenu minimum garanti. François Blais a confirmé au Soleil que le comité est au travail depuis trois semaines.

«L'idée du revenu minimum garanti est d'intégrer dans une seule prestation plusieurs des allocations fournies actuellement par l'État », explique le ministre, qui s'avance de la sorte pour la première fois. Pas toutes les allocations, mais plusieurs.

Sur le plan québécois, pensons à l'aide financière de dernier recours (à l'aide sociale), au crédit d'impôt pour la solidarité, au programme Allocation-logement, au Soutien aux enfants, au crédit d'impôt pour frais de

garde d'enfants, au programme de service de garde à contribution réduite, à la prime au travail, au bouclier fiscal et au crédit d'impôt pour les travailleurs d'expérience. Sur le plan canadien - sur lequel le gouvernement québécois n'a évidemment aucune prise -, on peut citer le crédit d'impôt pour la TPS ou encore les allocations versées pour les enfants.

### **Objectif « d'intégration »**

Il y a un objectif de simplification et «d'intégration», insiste François Blais, qui a fait de cette question une spécialité lorsqu'il était à l'Université Laval. Le mandat donné au comité vise à voir «ce que l'on peut intégrer, ce que l'on doit éviter d'intégrer ou éviter d'intégrer trop rapidement», prend-il soin de préciser. L'aide sociale, par exemple, pourrait y être intégrée dans son esprit, mais dans une étape ultérieure. « Le danger dans ce type de mesure est de vouloir intégrer beaucoup de choses rapidement et qu'il y ait des effets redistributifs inverses pour certains groupes», dit François Blais.

Selon le ministère des Finances, les mesures de soutien versées aux ménages québécois par le Québec s'élèvent actuellement à 11 milliards \$ par année. En théorie, toute personne aurait droit à un éventuel supercrédit d'impôt, versé sur une base mensuelle. Mais en pratique, seuls les citoyens dont les revenus seraient inférieurs à un certain seuil

## *Lettre de liaison n°90 – automne 2016*

en bénéficieraient. Et les sommes varieraient selon les situations de chacun.

«Ce qui est important pour une économie du XXI<sup>e</sup> siècle, plaide le ministre, c'est d'avoir des mécanismes de transfert qui ne pénalisent pas le choix de travailler» - c'est que des allocations ne disparaissent pas en raison d'un retour sur le marché du travail, illustre-t-il.

Le comité créé par les ministres Blais et Leitão est formé de trois professeurs d'université: Dorothée Boccanfuso, vice-doyenne à la gestion de l'Université de Sherbrooke, Raquel Fonseca Benito, professeure au Département des sciences économiques de l'UQAM, et Jean-Michel Cousineau, de l'École de relations industrielles de l'Université de Montréal. Ils doivent soumettre un premier rapport d'ici l'été prochain.

Ces derniers mois, Le Soleil a souvent sollicité François Blais pour qu'il explicite le projet en gestation. S'il a décidé de répondre positivement à la demande mercredi, c'est parce que le dossier a avancé, et aussi, doit-on comprendre, en raison de la tenue en fin de semaine du Forum des idées organisé par le Parti libéral du Québec. On y planchera sur «des politiques sociales pour le XXI<sup>e</sup> siècle». Il y sera notamment question de salaire minimum et de revenu minimum garanti.

### **Les détails du mandat**

Dans la réalisation de son mandat, le comité d'experts devra tenir compte de différentes balises, dont celles-ci :

- maintenir ou améliorer la visibilité de l'aide financière gouvernementale aux citoyens;

- assurer ou améliorer l'accessibilité aux aides financières;

- simplifier la démarche des individus et l'administration;

- permettre une gestion plus efficace de l'aide financière offerte;

- favoriser l'incitation au travail;

- assurer une transition harmonieuse entre l'assistance sociale et le marché du travail;

- respecter la capacité financière de l'État.

Le rapport devra présenter des scénarios d'impact sur les «gains et les pertes» pour les ménages et les «coûts financiers nets» pour l'État, lit-on aussi dans le mandat.

Selon son montant, ses modalités et ses conditions d'obtention, le revenu minimum garanti est applaudi par des responsables politiques à la gauche ou à la droite de l'échiquier. »

## **Vidéo des débats :**

<https://www.facebook.com/LiberalQuebec/videos/1270590326307257/>



## Un revenu de base, pourquoi faire ?

*Pour Alain Caillé, le revenu de base doit garantir une meilleure « lisibilité de ce que chacun doit et de ce à quoi il a droit, de ce qu'il donne ou de ce qu'il reçoit ». Dans la lignée de Marcel Mauss, Alain Caillé défend le revenu de base à l'aune du « donner – recevoir - rendre ». Nous livrons ici l'intégralité de sa prise de parole au séminaire Alternatives Economiques, du 27 octobre dernier*

Le projet d'un revenu universel revient en force ces derniers temps, ou plutôt il commence à entrer massivement dans le débat public, par la droite, la gauche ou le centre, et avec un argumentaire de plus en plus concret et réaliste, après avoir longtemps fait figure d'utopie. Une utopie séduisante aux yeux de certains, repoussante pour d'autres, mais en tout état de cause, relativement marginale jusqu'à il y a peu. Ce n'est plus le cas aujourd'hui où l'on voit divers candidats à la présidentielle et un premier ministre en exercice l'évoquer favorablement. Le nom varie – allocation universelle, revenu de base, revenu garanti, revenu universel, etc. – mais l'idée gagne fortement du terrain qu'un revenu minimum devrait être versé à tous inconditionnellement – *i.e.* indépendamment de toute prestation de travail et de tout niveau de revenu par ailleurs – et sur une base individuelle. C'est cette inconditionnalité et cette individualisation qui font la différence de principe avec les aides sociales actuellement existantes. Les défenseurs du revenu minimum inconditionnel font valoir en sa faveur : 1°) qu'il permettrait une grande simplification du régime de l'aide sociale, devenu d'une extraordinaire complexité, difficile à gérer et coûteux pour l'administration, peu lisible et peu prévisible pour les bénéficiaires ainsi plongés dans une situation d'insécurité. 2°) qu'elle éviterait de stigmatiser ces derniers, puisque tout le monde y a droit. Le revenu minimum ne serait plus une forme d'aumône ou de don, il sortirait définitivement du registre de la charité et du paternalisme pour accéder à celui du droit et du dû.

Mais cet argumentaire peut être décliné ou réfuté selon des modalités ou des raisons très diverses, à tel point qu'il devient difficile de se repérer. Des positions en apparence très semblables peuvent se révéler très opposées à un examen plus approfondi, et, inversement des positions qui s'affichent comme radicalement adverses sont en réalité très proches. De grands débats, ou de grands anathèmes, ont ainsi opposé longtemps les partisans d'un impôt négatif – qui conditionne l'allocation versée à un certain montant de ressources, *means tested* – à ceux de l'allocation universelle. Comme le projet d'impôt négatif a tout d'abord été défendu par Milton Friedman, il a été soupçonné d'être plus ou moins intrinsèquement lié au néolibéralisme, et donc plus à droite que l'allocation universelle censée être davantage émancipatrice. En réalité, chacune des deux formules trouve des soutiens sur les différents bords de l'échiquier politique. Et sur un plan strictement technique, elles sont en définitive très proches. On pourrait même soutenir, comme le fait Henri Sterdyniak[1], qu'elles ne sont au bout du compte guère différentes en réalité des aides sociales déjà existantes, RMI puis RSA – sauf sans doute quant au principe d'individualisation de l'aide – qui elles aussi sont versées inconditionnellement ou presque – *i.e.* sans obligation de travailler en échange -, à tous ceux qui se trouvent en dessous d'un certain seuil de ressources. La seule différence, non négligeable mais pas radicale, porte en définitive sur le point de savoir si l'allocation doit être versée au début ou à la fin du mois (ou du trimestre, etc.).

Pour tenter d'éviter des guerres de religion mal placées il ne sera pas inutile d'observer que dans les pays à la fois riches et socialement avancés, tout le monde est favorable au moins au principe inconditionnel du versement d'un revenu minimum à tous ceux qui en ont un besoin évident, même si ce principe inconditionnel d'un revenu minimum n'est pas synonyme de celui du versement inconditionnel d'un revenu inconditionnel. Ne créons donc pas trop de barrières rigides et a priori entre allocation universelle, impôt négatif et RSA. C'est tout le champ de l'aide sociale aux plus démunis qu'il nous faut d'abord considérer dans son ensemble avant de différencier les diverses conceptions qui s'y affrontent.

Pour en établir la cartographie on pourrait distinguer ces dernières, sur un premier axe, selon le degré d'universalité et d'inconditionnalité préconisé, et, sur un second, selon les valeurs ultimes ou les principes de justice dont elles se réclament[2]. Le revenu minimum peut être en effet versé à tous ou à seulement à certains – riches ou/et pauvres, enfants ou adultes seulement, en couple ou isolés, anciens ou futurs salariés, ou hors travail – et à des niveaux plus ou moins identiques pour ces différentes catégories ou, au contraire, fortement différents. Le choix de ces différents paramètres dépend en réalité des valeurs ultimes au nom desquelles on justifie l'allocation d'un revenu minimum. Ce sont elles qui, au bout du compte, font toute la différence. Il y a tout lieu de penser en effet qu'un même montant de revenu alloué selon des modalités techniques et juridiques identiques aura des effets totalement opposés sur les bénéficiaires selon l'esprit et les fondements symboliques dans lesquels il est octroyé. Par exemple les bénéficiaires d'un impôt négatif, disons de 800 €, ne réagiront certainement pas de la même manière selon qu'on leur laisse entendre qu'il leur est donné parce qu'on les juge incapables de jouer un rôle positif dans la société et qu'on leur demande de s'en tenir le plus possible à l'écart – un don pour solde de tout compte -, ou parce qu'on estime au contraire qu'il leur permettra de reprendre pied et de s'insérer pleinement et de

se retrouver donateurs à leur tour. Selon qu'il exclut définitivement du monde du travail ou qu'il permet, au contraire, d'y reprendre pied.

### Fondements symboliques du revenu minimum inconditionnel

On le voit sur ce simple exemple, la question première dans cette discussion sur le revenu minimum inconditionnel est celle de ses fondements symboliques. Après, mais après seulement, intervient la question des modalités techniques de sa mise en œuvre et de sa faisabilité financière. On voudrait suggérer ici que les fondements symboliques évoqués dans les débats actuels ne prennent pleinement sens que mis en résonance avec le convivialisme et avec une approche Maussienne inspirée du paradigme du don.

Le philosophe libéral Gaspard Koenig, très actif dans le débat actuel (avec son ami Marc de Basquiat, président de l'AIRE, dont l'orientation est en définitive assez différente) distingue six justifications possibles du versement d'un revenu minimum inconditionnel[3]. Celui-ci peut être versé au nom de :

1. **L'égalité.** Tous y ont droit en raison de l'égalité foncière des humains.
2. **L'émancipation.** Il est le moyen de sortir d'une situation d'aliénation ou de stigmatisation. Martin Luther King voyait ainsi dans le versement d'un même revenu à tous, blancs ou noirs, le moyen d'émanciper les noirs de leur condition spécifique.
3. **La technologie.** Parce qu'il n'y a ou qu'il n'y aura plus assez d'emplois pour tout le monde, il faut bien trouver un autre fondement que le travail à la distribution des revenus.
4. **La compensation.** C'est l'argument de Thomas Paine. Parce que la vie en société place certains dans une situation moins bonne que celle qu'ils auraient eue en restant en état de nature, il faut compenser leur perte.
5. **La responsabilité individuelle.** C'est l'argument de Milton Friedman. La valeur à

maximiser est la liberté individuelle, qui implique responsabilité.

**6. Le réal-libertarisme.** C'est l'argument de Philippe Van Parijs (et de G. Koenig). Il n'y a pas de liberté effective possible sans les moyens économiques et financiers de cette liberté.

Cette typologie est intéressante mais pas pleinement convaincante, pour trois raisons. Tout d'abord, elle est incomplète. On pourrait y ajouter au moins *le mérite* ou *l'efficacité productive*. C'est en effet une forme de mérite individuel ou collectif qui est évoqué par différents courants marxistes, par exemple, orthodoxes ou hétérodoxes (cognitivistes). Pour les orthodoxes, favorables inconditionnellement à un revenu minimum pour les exclus de l'emploi mais hostiles à toute forme de revenu minimum inconditionnel, la justification première d'un revenu minimum est la participation individuelle au monde du travail. C'est en tant qu'ex, futur ou possible travailleur productif que l'on a droit à un revenu minimum. Pour les hétérodoxes, les champions du *General Intellect*, c'est parce que toute existence sociale est intrinsèquement productive de richesse sociale (la richesse c'est la vie sociale elle-même) ou parce qu'en dernière instance c'est la société elle-même ou les collectifs bien plus que le travail individuel qui sont productifs, qu'on a droit à un revenu inconditionnel, en tant que membre de cette société ou de ce collectif. Le revenu inconditionnel est alors vu comme un revenu primaire et non un revenu redistribué. Mais ce dernier argumentaire peut être développé sur des bases non marxistes. Il était celui d'un Yoland Bresson, par exemple, dans le cadre de l'AIRE.

Ensuite, on voit bien que ces justificatifs ne se situent pas tous au même niveau sémantique, logique ou axiologique. L'argument « technologique », par exemple est purement factuel et ne justifierait aucun revenu minimum en tant que tel s'il n'était complété par un argument proprement moral, le principe d'égalité, ou par un principe religieux ou

humaniste supérieur : « on ne peut pas laisser des êtres humains mourir de faim » ou croupir dans la misère.

Enfin, ces six justifications ne sont pas réellement indépendantes les unes des autres. Par exemple, le discours de la « liberté réelle » tenu par Ph. Van Parijs ou G. Koenig est en fait au croisement d'une valorisation de la liberté, mais aussi de l'émancipation et également de l'égalité. C'est parce que tous les humains sont foncièrement égaux qu'ils ont tous également droit à la liberté réelle. *Real freedom for all*, disait Ph. Van Parijs. Pas étonnant dès lors que ce discours puisse être tenu aussi bien par des marxistes analytiques, comme Van Parijs, que par des libertariens, anarcho-libéraux. Par des gorziens ou par des néolibéraux radicaux.

### Une vision convivialiste

Comment penser les choses d'un point de vue convivialiste[4] ? Celui-ci s'organise autour de quatre principes :

- Un principe de commune humanité
- Un principe de commune socialité
- Un principe de légitime individuation
- Un principe d'opposition constructive (« s'opposer sans se massacrer »).

À y regarder de près il apparaît que chacun de ces principes est à la racine d'un des quatre grands discours politiques de la modernité, respectivement le communisme, le socialisme, l'anarchisme et le libéralisme (ou le républicanisme libéral). Ou encore, chacun d'entre eux met en avant, respectivement là encore, l'égalité, la fraternité (pour le dire dans des termes propres à la tradition française), la liberté et leur compossibilité.

Le convivialisme accorde autant de légitimité à chacun de ces quatre doctrines ou à chacun de ces quatre principes, en ajoutant trois questions :

1. Comment assurer leur compatibilité ? De ce point de vue, en posant cette question, le convivialisme se présente d'une certaine

manière comme un méta-républicanisme libéral.

2. Il la pose à partir du constat que, tant pour des raisons économiques qu'écologiques, on ne pourra pas compter sur une croissance in(dé)finie du PIB pour apporter des réponses aux exigences de l'égalité, de la solidarité, de la liberté et de leur compossibilité.

3. Et en ayant conscience que le défi majeur actuel de l'humanité est la lutte contre la démesure, l'*hubris*, et donc, pour commencer, contre l'explosion mondiale des inégalités.

Détaillons un peu. À partir de ces quatre principes on peut déduire qu'il est légitime et nécessaire, inconditionnellement, de verser un revenu minimum parce que :

1. Tous les êtres humains sont foncièrement égaux, tous également humains. Ce principe est en tant que tel internationaliste et cosmopolite.

2. Parce qu'ils participent d'une même socialité et parce que cette commune socialité est leur richesse principale. Reste à déterminer l'échelle de socialité retenue, qui n'est pas internationale et cosmopolite, elle, puisque ce qui fait la richesse de la socialité c'est que, comme l'amitié qu'elle généralise, elle se déploie avec et entre certains plutôt que d'autres.

3. Parce que tous aspirent légitimement à voir leur singularité reconnue et valorisée, notamment dans sa dimension de créativité mais pas seulement. Un revenu inconditionnel vaut alors – c'est sa dimension émancipatoire – en tant que condition minimale, *sine qua non*, de la reconnaissance de la valeur de tous, à la fois à l'échelle cosmopolite, en tant que membre de la commune humanité, de l'être humain générique (*Gattungswesen*), mais aussi en tant que membre d'une socialité particulière.

4. Enfin, parce que membre d'une communauté politique qui garantit le maximum de compatibilité entre ces trois principes, dans le respect de la nature et d'une lutte contre la démesure qui met en danger tant la commune humanité que la commune socialité, la légitime

individuation de tous et la nécessaire sauvegarde de la planète.

Cette dernière raison est évidemment essentielle. Elle stipule que le revenu minimum inconditionnel ne peut être versé que dans le cadre d'une communauté politique, d'une *politie*, par cette communauté politique et en vue de son maintien et de sa prospérité. Ainsi entendu, le revenu minimum garanti est nécessairement un *revenu de citoyenneté*. Cela est-il contradictoire avec la dimension internationaliste-cosmopolite du principe de commune humanité ? Non, si l'on considère qu'en tout état de cause il n'existe pas de communauté politique de l'humanité tout entière et qu'en conséquence l'humanité est en tant que telle insusceptible de verser quelque forme de revenu minimum que ce soit. On rejoint ici le constat désespéré et lucide de Hannah Arendt : les droits de l'homme ne valent pas *de facto* pour les apatrides. Ceux-ci ont le droit (et le besoin) d'avoir des droits, mais les droits ne peuvent devenir effectifs que dans le cadre d'un appareil juridico-légal déterminé. La compatibilité entre les intérêts propres à une *politie* donnée et le respect de la commune humanité ne peut être assurée que par le souci de cette *politie* pour le bien commun de l'humanité.

Cela implique-t-il, par ailleurs, un couplage étroit, voire indissoluble, entre revenu de citoyenneté et nationalité, le bénéfice du revenu minimum ne pouvant être garanti qu'aux nationaux ? Non, pas nécessairement puisqu'il est toujours possible de distinguer citoyenneté et nationalité et que rien n'empêche, si on le désire, d'octroyer un revenu à des non nationaux au titre des lois de l'hospitalité.

Ces considérations renvoient à la question de savoir comment se forme et se maintient une communauté politique. C'est ici qu'entre en jeu plus spécifiquement le paradigme Maussien du don.

## Une vision Maussienne : l'inconditionnalité conditionnelle

La grande leçon politique qu'il est possible de retirer de l'*Essai sur le don* (1924) de Marcel Mauss est qu'une société, ou, si l'on préfère, une communauté politique, ne peut se fonder que sur un don originel. Celui-ci manifeste un pari de confiance, l'espoir que l'autre qui est encore un ennemi, réel ou probable, saura rendre à son tour et basculer ainsi de l'hostilité à l'amitié. En tant que dons, les biens précieux, les symboles offerts à l'ennemi, témoignent d'une inconditionnalité primordiale en cela qu'ils supposent la liberté laissée à l'autre de les accepter ou de les refuser, de les rendre ou de les garder, de donner à son tour ou, au contraire, de basculer dans le retrait, le prendre ou la guerre. En affichant une dimension d'inconditionnalité, le don espère faire basculer l'autre, l'inconnu, l'étranger, l'ennemi, du cycle du Prendre-Refuser-Garder à celui du Donner-Recevoir-Rendre, et le transformer ainsi en ami. Avec ceux qui l'auront accepté on fera alliance et société. Les autres seront des ennemis ou, au mieux, des neutres incertains. Instaurant ainsi la frontière entre *Eux* et *Nous*, le don apparaît comme l'acte politique par excellence. Mais les membres du *Nous* ne restent ensemble, ne continuent à former un *Nous*, que pour autant qu'entre eux le cycle du donner-recevoir-rendre reste vivace et actif. Une communauté politique, une *politeia*, est une communauté de don, où chacun donne et reçoit quelque chose. Par exemple, traditionnellement, on était prêt à donner sa vie pour la patrie qui, elle-même, donnait l'instruction, l'eau, l'électricité, les soins médicaux, etc.

La décision d'être et de rester ensemble procède d'un arbitraire et d'une inconditionnalité premiers. On est là, de cette société et de cette culture là –on partage cette amitié, on est dans ce couple -, etc. – mais on pourrait aussi ne pas l'être. Dans le registre de cet arbitraire assumé on est ensemble inconditionnellement, avant de faire les comptes. Si chacun, jour après jour, se demande ce qu'il gagne ou perd à être membre de cette famille, de ce village, de cette région de ce

pays, de cette religion, etc., alors aucun groupe humain n'est possible et ne peut ni se former ni perdurer. C'est une dimension d'inconditionnalité primordiale qui leur permet de subsister. Pour autant, si certains se retrouvent systématiquement perdants au jeu du donner-recevoir-rendre, alors ils feront sécession et basculeront dans le cycle du prendre-refuser-garder. À l'inconditionnalité nul n'est absolument, inconditionnellement tenu. Le registre du don et du politique, pas toujours facile à comprendre, est donc celui de l'*inconditionnalité conditionnelle*. Il affiche le primat hiérarchique d'une inconditionnalité – d'un en-deçà ou un au-delà de l'intérêt – qui ne peut perdurer que pour autant qu'elle satisfait à long terme les intérêts des protagonistes du don.

C'est dans ces termes qu'il faut poser la question du revenu minimum. Ce dernier ne peut fonctionner que dans le registre de l'inconditionnalité conditionnelle. Autrement dit il ne peut être octroyé que comme un don, qui n'exige pas de contrepartie. Voilà qui, contre toutes les formes de *workfare*, milite en faveur d'un revenu de base. Pour autant, dire que ce don n'exige pas de contrepartie, ne signifie pas qu'il n'en attend pas. Il n'a de sens que si, loin d'annihiler celui qui le reçoit en lui faisant ressentir son incapacité et son infériorité sociale, il le place en position de sujet capable de donner à son tour et susceptible d'être reconnu à ce titre. La première partie de cet argument plaide, là encore, en faveur d'un revenu universel qui fasse échapper les plus pauvres à la stigmatisation et au mépris social. De ce point de vue il est bon que le don d'un revenu minimum, comme les assurances sociales, l'éducation ou les soins de santé, soit perçu comme un droit. Un don obligatoirement fait par la société à ses membres. Mais la seconde partie de l'argument se renverse. Si ce droit n'est plus perçu que comme un dû, et si dans ce dû toute trace du don a disparu, si le bénéficiaire ne ressent aucune dimension d'obligation de contredon d'aucune sorte, alors la magie du don et du politique n'opère plus et tout se stérilise.

## Conclusion

De ces quelques notations il n'est possible de déduire aucune conclusion tranchée et définitivement assurée en faveur de telle ou telle formule de revenu minimum. Trop d'éléments dépendent du contexte historique, géographique et politique. Pour faire vivre un cycle du donner-recevoir-rendre, un même dispositif institutionnel de revenu minimum peut se révéler efficace ou au contraire inopérant, voire contre-productif, selon les mesures qui l'accompagnent par ailleurs. L'approche présentée ici dans le langage du convivialisme et du paradigme du don ne visait qu'à dégager *a minima* une grammaire possible de l'inconditionnalité. De l'inconditionnalité conditionnelle, en l'occurrence. Elle ne préjuge pas des phrases qui seront ou devraient être effectivement proférées, *i.e.* des mesures concrètes à adopter. Elle donne seulement un moyen de juger lesquelles seront « bien formées », grammaticalement (*i.e.* politiquement) correctes. Quelques suggestions, quand même, pour finir.

Dès lors que tout porte à croire que nous allons assister dans les dix ou vingt ans qui viennent à la destruction sans compensation de nombre des emplois actuels, le projet d'un revenu universel permettant d'assurer à tous une sécurité économique minimale va sans doute s'imposer de plus en plus. Pour qu'il produise des effets positifs en favorisant l'expansion d'une créativité générale plutôt que le retrait hors vie sociale collective de la part du plus grand nombre, il faudra sans doute prévoir, au-delà du socle du revenu universel proprement dit, une part de financement destinée à encourager l'engagement associatif. Restera à trouver le bon équilibre, politiquement et financièrement acceptable, entre une part d'inconditionnalité et une part de conditionnalité.

Pour ce qui concerne la France aujourd'hui, dans le contexte politique actuel, des débats en cours et des protections sociales existantes, il paraît clair qu'un important effort de

clarification, de simplification et de lisibilité des multiples types et catégories d'aide sociale est à effectuer. De ce point de vue, les propositions formulées dans le rapport Sirugue, qui vont dans le sens d'un revenu universel *a minima* via le regroupement et la synthèse des aides existantes, semblent judicieuses.

Il y a là une première étape nécessaire sur l'urgence de laquelle nombre de protagonistes du débat pourraient se mettre rapidement d'accord. Je pense notamment à Marc de Basquiat, président de l'AIRE (Association internationale pour le revenu d'existence) infatigable héraut du revenu de base et auteur d'études chiffrées sur la question particulièrement bien documentées et argumentées, et à Denis Clerc, d'*Alternatives économiques*, qui a longtemps été son pourfendeur. D. Clerc, soupçonnant chez M. de Basquiat un tropisme néo-libéral (peut-être en raison de son association avec G. Koenig) redoutait que l'instauration d'un revenu de base ne soit une machine de guerre contre le salaire minimum et contre les protections sociales existantes, qu'il ne soit pas finançable et n'aboutisse à une sérieuse dégradation des ressources octroyées aux plus nécessiteux. Comme nos deux protagonistes sont l'un et l'autre d'une honnêteté intellectuelle scrupuleuse, un vrai débat a pu se nouer entre eux dans le dernier numéro de la revue *L'économie politique* (n°71, juillet 2016). Il a permis à D. Clerc de donner acte à M. de Basquiat du bien-fondé de ses arguments. Non, le Liber (nom de la formule de revenu universel défendue par de Basquiat) ne démolit pas les protections sociales et non seulement il ne dégrade pas le niveau de vie des plus pauvres mais l'améliore sensiblement, et, oui, il est finançable. L'objection qui subsiste est pour D. Clerc, de l'ordre de la faisabilité politique[5].

Changeant d'appréciation suite à cette discussion, D. Clerc ne voit donc plus désormais dans le Liber le cheval de Troie du néolibéralisme. On pourrait dire qu'il s'agit, écrit-il d' « un projet marxiste, ou Robin des bois, puisque ce qu'il prend aux riches, il le verse surtout aux pauvres[6] ». Mais, ajoute-t-

il, « c'est paradoxalement cet effet fortement redistributif qui fait la faiblesse de Liber : en dehors de ces deux dixièmes extrêmes (des plus riches et des plus pauvres. A.C. ), l'essentiel de la distribution actuelle ne sera concerné qu'à la marge. Sans doute est-ce la sagesse. Mais, en même temps, beaucoup se verront déçus par ce revenu de base, dont ils attendaient monts et merveilles : sinon l'opulence, du moins la liberté de choisir son emploi, son employeur ou son temps de travail et de vivre ses passions sans devoir affronter la misère. En réalité, si Liber passe du projet à la réalisation, il ne changera pas grand-chose pour 80 % des personnes, mais au prix de transformations profondes qui risquent d'agiter très fortement la société française : disparition des aides sociales, des allocations familiales et des bourses, système socio-fiscal passant d'une logique de ménages à une logique d'individus, disparition de l'impôt sur les sociétés et de l'impôt progressif sur le revenu au profit d'une *flat-tax* ... Quand on voit à quel point de « petites » réformes comme celles du collège, du mariage pour tous ou de la loi travail engendrent de remous et de manifestations, on peut s'interroger : tout ça pour ça ? La société française est-elle prête à affronter une tempête de ce type simplement pour que les riches soient nettement moins riches et les pauvres nettement moins pauvres, les autres étant pour l'essentiel dans une situation inchangée ? Certes, cette réduction de l'éventail des revenus aux deux extrêmes serait très positive en terme de justice sociale, mais le bouleversement – à la fois juridique, social et économique – qui la rendrait possible n'est-elle pas un prix trop lourd à payer ? »[7].

L'argument est de poids et d'autant qu'il amène D. Clerc à jouer assez largement à contre-emploi. Mais il est aussi assez facile à relativiser. À supposer que le chemin vers un

revenu universel mérite d'être emprunté, ne serait-ce que pour éviter les non-recours qui rendent l'actuel RSA trop inefficace et injuste, on améliorerait sensiblement la faisabilité politique du Liber (appelons-le comme ça) en diminuant les avantages pour les plus pauvres et le coût pour les plus riches qui ressortent du scénario de M. de Basquiat. En tout état de cause, sa mise en œuvre suppose effectivement un important réaménagement de tout notre système. Pour instaurer un Revenu d'Existence en France, écrit M. de Basquiat :

- « Il est nécessaire de faire évoluer la fiscalité pour se rapprocher de la cible.
- Il convient de rationaliser, afin de les rendre facilement substituables, les prestations sociales et familiales qui ont vocation à être remplacées.
- Les principaux flux monétaires alimentant les revenus des ménages doivent être adaptés – en particulier les salaires – afin de permettre un calcul et un versement mensuel automatiques du revenu d'Existence.
- La mise en œuvre de la solution cible est alors possible. Elle doit s'imposer *de facto*, sans rupture autre qu'une évolution des mécanismes administratifs »[8].

C'est là, semble-t-il, en tout état de cause la voie de la sagesse. Tout ce qui va dans le sens d'une simplification et d'une meilleure lisibilité de ce que chacun doit et de ce à quoi il a droit, de ce qu'il donne ou reçoit, ne peut qu'être encouragé.

*Alain Caillé*

## Vers un « égalitarisme libéral » ?

*Pour l'économiste **Claude Gamel**, le revenu de base s'inscrit dans la lignée d'un « égalitarisme libéral ». Partant de l'œuvre de Rawls, l'économiste développe une approche se nourrissant des travaux de Friedman et de Van Parijs. Nous reproduisons ici le liminaire de son intervention lors du séminaire Alternatives Economiques, tenu le 27 octobre dernier.*

Pour qui s'intéresse de longue date à la notion d'allocation universelle, le vif intérêt que cette idée suscite en France depuis quelques mois est une agréable surprise, d'autant plus que la notion trouve désormais des partisans dans des partis politiques très différents. Cependant, la réflexion doit, pour être féconde, s'engager sur des bases précises, car un consensus aussi large peut être en grande partie factice et risque de voler en éclats, dès lors que l'on commence à entrer dans le détail des modalités d'application (niveau et financement de l'allocation, insertion dans le système de protection sociale, etc...).

Or, si le débat politique et intellectuel en France rattrape son retard sur la question de l'allocation universelle, il convient de rappeler que la réflexion contemporaine en Europe et dans le monde depuis au moins trente ans, est en grande partie alimentée par l'acuité des idées libérales sur la question de la justice sociale, aussi bien en termes de philosophie politique et morale qu'en termes d'économie normative.

Contrairement à la vision caricaturale prédominante en France, le libéralisme contemporain ne se réduit pas à ce qu'un tic de langage très répandu appelle le « néo-libéralisme ». La réflexion libérale abrite en effet des débats passionnants, en particulier entre auteurs « libertariens », dont les divers représentants défendent un éventail très large d'options politiques, de l'extrême droite à l'extrême gauche.

Pour ma part, je voudrais défendre l'idée que l'allocation universelle peut relever d'une optique plus classiquement libérale que

j'appelle « l'économie de l'égalitarisme libéral ». Le point d'ancrage de cette analyse se situe dans l'œuvre philosophique de Rawls, qui n'est certes pas partisan de l'allocation universelle mais qui offre néanmoins un cadre général adéquat, en particulier par la hiérarchie des principes de justice qu'il défend (I).

Au troisième niveau de cette hiérarchie, se trouve en effet le « principe de différence » dont l'interprétation économique est matière à débat, notamment sur le rôle du travail comme facteur d'intégration privilégiée à la société. C'est à ce niveau que se situe la controverse des « surfeurs de Malibu » qui oppose Rawls à Van Parijs, ce qui permet à ce dernier de fonder le caractère inconditionnel de l'allocation universelle (II). Reste alors à passer de la philosophie à l'économie de l'allocation universelle, en montrant comment cette dernière peut être considérée comme une variante précise d'impôt négatif sur le revenu. A ce stade, une relecture de l'intuition de Friedman sur la question se révèle très utile, en permettant de considérer le revenu d'existence comme un « crédit d'impôt universel » (III). En conclusion, sont esquissées dans le cas de la France quelques observations sur les modalités éventuelles d'application de cette conception du revenu d'existence (IV).

**Intégralité de l'intervention de Claude Gamel sur :**

[http://www.revenudexistence.org/doc/OFC\\_E\\_2016-10-13\\_CGamel.pdf](http://www.revenudexistence.org/doc/OFC_E_2016-10-13_CGamel.pdf)



## Recommandations de la mission du sénat dédiée à « l'intérêt et les formes de mise en place d'un revenu de base en France »

*Nous reproduisons ici les passages du rapport dédiés à la raison d'être de la mission sénatoriale (« les travaux de la mission ») ; aux raisons qui justifient, selon le Sénat, une expérimentation (« à la recherche d'une acclimatation en France ») et aux modalités de cette expérimentation.*

### **Les travaux de la mission**

Constituée le 31 mai 2016 à l'initiative du groupe socialiste et républicain du Sénat, la mission commune d'information sur l'intérêt et les formes possibles de mise en place d'un revenu de base en France, présidée par M. Jean-Marie Vanlerenberghe (UDI-UC – Pas-de-Calais), a réalisé, en trois mois, **43 auditions ou entretiens ayant permis d'entendre 99 personnes, et entrepris deux déplacements, en Finlande et aux Pays-Bas**. Au terme de ses travaux, elle a adopté le 13 octobre 2016 son rapport d'information qu'elle a intitulé : « Le revenu de base en France : de l'utopie à l'expérimentation ». Les auditions et entretiens que la mission a pu conduire lui ont permis d'entendre un large panel d'intervenants : les promoteurs de différents modèles de revenu de base, des personnalités, comme MM. Lionel Stoléru et Martin Hirsch, qui du RMI au RSA, militent de longue date pour qu'un réel filet de sécurité soit mis en place dans notre société pour afin d'éviter à nos concitoyens de tomber dans un complet

dénuement, ainsi que des économistes, des think tanks, des représentants des salariés et du patronat, des représentants des organisations et instances de lutte contre l'exclusion et des représentants des différentes administrations concernées. Eu égard à la richesse et la diversité des points de vue exprimés et des informations communiquées, la mission a souhaité mieux cerner une notion dont beaucoup se prévalent en lui donnant cependant une acception, des objectifs et des modalités très divers, sinon irréconciliables. Car la grande plasticité du concept de revenu de base explique certainement en partie son engouement actuel : des personnes ou des organisations que leurs buts ou leur philosophie devraient opposer se retrouvent ainsi à défendre une notion apparemment commune, sans pour autant partager suffisamment pour parler d'un projet commun.

### **A la recherche d'une acclimatation en France**

Face à la transformation des emplois sous l'effet de l'automatisation et du numérique, à la persistance de poches de pauvreté malgré un système très développé de minima sociaux et à la permanence de phénomènes de trappe à inactivité, la mission commune d'information estime que le revenu de base pourrait présenter une réponse théorique intéressante. Elle a néanmoins entendu privilégier la voie du réalisme plutôt que celle de l'utopie. À un « grand soir » des minima sociaux ou à une révolution immédiate de la relation de notre société au travail et à la création de la richesse – dont personne n'est en mesure de prévoir raisonnablement les effets futurs sur la cohésion sociale et sur l'économie –, elle a donc préféré s'engager dans une démarche des « petits pas ». Dès lors, la mission a souhaité dégager les orientations qu'un revenu de base « à la française » pourrait suivre à l'avenir, estimant toutefois que les conditions de son introduction dans notre pays ne sont pas réunies à ce jour. En effet, le revenu de base n'a pas fait aujourd'hui la preuve de ses avantages par rapport à d'autres évolutions de notre système social. Or, compte tenu de ses effets systémiques, la mise en place d'un revenu de base en France nécessite au préalable une évaluation qui doit passer, selon la mission, par une expérimentation territoriale.

**S'agissant de l'expérimentation qu'elle préconise, la mission recommande :**

- qu'elle prenne place, pour une durée de trois ans, sur plusieurs territoires situés dans des départements volontaires ;

- qu'elle soit centrée sur la lutte contre la précarité et l'insertion dans l'emploi, donnant lieu à une évaluation au moyen d'indicateurs définis par un comité scientifique ;

- qu'elle permette de tester et de comparer les effets concrets de plusieurs modalités d'un revenu de base sur plusieurs segments de la société, en particulier les 18-25 ans et les 50-65 ans ;

- qu'elle concerne un nombre de bénéficiaires suffisant pour que les données récoltées soient significatives, c'est-à-dire entre 20 000 et 30 000 personnes, ce qui représenterait un coût de l'ordre de 100 à 150 millions d'euros par an, pris en charge par l'État

- qu'elle prévoie le versement d'une somme correspondant au moins au montant du revenu de solidarité active (RSA), qui viendrait se substituer aux minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...) perçus par les personnes faisant l'objet de l'expérimentation, jusqu'à concurrence de leur montant, laissant au bénéficiaire tout reliquat supérieur, et qui ne serait pas imposable compte tenu des difficultés constitutionnelles d'une expérimentation en matière fiscale.

**Plusieurs modalités de versement devraient être expérimentées :**

- un versement inconditionnel d'une somme que les bénéficiaires pourraient utiliser de façon totalement libre ;

- un versement inconditionnel dont l'emploi serait « finalisé », le bénéficiaire devant utiliser ces fonds, par exemple pour des

achats alimentaires, des actions de formation, des frais de mobilité ;

- un versement conditionné au respect d'une obligation spécifique. Dans une telle hypothèse, le revenu ne serait versé qu'en contrepartie d'une obligation particulière, par exemple le suivi d'une action de formation ou des mesures de recherche d'emploi actives.

**Si les résultats de cette expérimentation s'avéraient favorables et qu'un revenu de base devait être envisagé en France, la mission estime :**

- qu'il devrait avoir pour objectif instituer un « filet de sécurité » sans remettre en cause l'inclusion sociale par l'activité et le travail ;

- que, si exiger une contrepartie à son versement viderait de son sens et de son utilité la notion même de revenu de base, il serait envisageable d'encadrer ou de flécher l'utilisation de ce revenu ;

- que le compte personnel d'activité (CPA) pourrait, le cas échéant, être le réceptacle des sommes ou des droits versés au titre du revenu de base, chaque titulaire bénéficiant alors d'un droit de tirage, tout au long de sa vie, selon des modalités à définir ;

- que, bien qu'inconditionnel dans son principe, le revenu de base n'aurait pas nécessairement vocation à être versé à l'ensemble de la population située sur le territoire français mais pourrait n'être versé qu'aux individus majeurs dont la résidence fiscale se situe en France ;

- que, pour mettre en place un tel revenu de base, dont le montant devrait être au moins égal à celui du RSA, soit environ 500 euros par mois, il serait au préalable nécessaire de mener à bien une simplification des prestations sociales, notamment par une fusion de certains minima sociaux, allant dans le sens d'une harmonisation et d'une simplification de l'accès aux droits ;

- que ce revenu de base n'aurait pas pour vocation de remplacer l'ensemble des transferts sociaux existants et ne devrait se substituer qu'aux prestations qu'il remplacerait avantageusement ;

- que le financement par l'impôt constituerait, à ce jour, l'option la plus réaliste, le principe d'un impôt négatif devant être privilégié à terme mais sa mise en œuvre restant conditionnée à une vaste réforme du système fiscal ».

## Le revenu de base s'invite à l'université populaire ATD Quart Monde Rennes

A l'invitation d'ATD Quart Monde, **Marc de Basquiat** a présenté le LIBER aux membres de l'Université Populaire ATD Quart Monde du Grand Ouest. Suscitant de nombreuses réactions, cet échange a fait l'objet du CR ci-dessous, que nous reproduisons en intégralité.



Université Populaire Quart Monde Grand Ouest

Compte-rendu de la rencontre du 3 novembre 2016

### « Un revenu minimum décent pour chaque personne »

#### Nous étions très nombreux aux Champs Libres

venant de Nantes, Fougères, Bazouges, Laval, Quimper et des quartiers de Rennes et sud de Rennes.

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 14 nouvelles personnes !

Près de 150 personnes ont participé aux réunions de préparation, dans les quartiers, dans le centre social de Maurepas à Rennes, dans un centre social et une pension de famille à Laval.



#### Notre invité Marc de Basquiat,

ingénieur, économiste,

Marc de Basquiat a fondé avec d'autres le Mouvement Français pour un Revenu de Base qu'il vient nous présenter.

Il estime que le système de revenus actuel n'est quand même pas très bon. Il a vu des gens en situation de pauvreté, autour de lui. « J'ai été confronté à tout ça, comme plein de gens. »

Il a voulu prouver que notre pays avait les moyens financiers de verser un « revenu d'existence » à chaque personne. Il pense que ce serait plus juste, plus simple et plus efficace.



### « Pour nous, c'est quoi vivre dignement ? »

#### Elise O

Vivre dignement, c'est d'abord avoir les moyens pour satisfaire ses besoins primaires, ne pas être dans l'angoisse, mais la tranquillité d'esprit. Ne pas s'endormir le soir avec les problèmes d'argent, et quand on ouvre les yeux le matin, ne pas être assailli non plus par les factures... Mais pour moi, ce serait la santé en fait. Pas uniquement la santé physique qui passe par l'alimentaire, les soins, l'hébergement. Je veux dire par là, la santé intellectuelle, culturelle, la santé émotionnelle, psychique, peut-être même spirituelle.

Vivre décemment pour moi, c'est aussi quand les valeurs de la France sont concrétisées et quand ces symboles passent par des actions. L'égalité, la Liberté, les Droits de l'homme. Les droits de la femme, quand ils sont appliqués, on s'en rapproche. Et puis, c'est aussi ce

qu'on est en train de faire ce soir, je crois, nous prendre en compte, créer des ponts entre nous. Penser et faire avec nous, les pauvres, les plus pauvres, c'est le début de la décence. Ça passe par là aussi.

#### Régis H

C'est avant tout de ne pas toujours se retrouver dépendant. Les pauvres ont aussi le droit d'avoir du pouvoir, de le partager. Le problème c'est que la voix des gens qui sont en précarité, la plupart du temps, elle leur est retirée. Quand on ne travaille pas, le temps est très, très long parfois. On a enfermé les gens dans l'assistance. Comment sortir de cet assistanat ?

#### Eric a transmis :

Il faut qu'on puisse se loger, manger et être en bonne santé. Ça c'est l'indispensable, mais après quand on parle de "dignement" il n'y a pas que ça. C'est par exemple, pouvoir sortir

## « Pour nous, c'est quoi, vivre dignement ? »

dans la rue sans avoir honte de soi...Ce n'est pas pareil que l'indispensable.

### **Catherine B**

Pour les loisirs, c'est bien parce qu'on a la carte "sortir" et on peut se permettre pas mal de choses avec. J'y arrive un peu grâce à ça. Je fais aussi des échanges de savoirs avec Vone.

### **Isabelle D a transmis :**

La carte Sortir, c'est quelque chose qui nous aide à pouvoir faire des choses. Vivre dignement c'est aussi de pouvoir vivre des choses, en famille, se faire plaisir.



### **Michel W**

Il y a une base, un barème, que ce soit la sécurité sociale, que ce soit la retraite, il y a un barème. Si on dépasse le barème, l'Etat nous pique l'argent. Il y a une base, pour la retraite et cette base là, tout le monde a l'air de l'oublier. Mais il faut la garder.

### **Gérard B**

Je parle au nom de Marie. « Moi, j'ai moins de 25 ans, je suis chez mes parents et je n'ai droit à rien. C'est aussi vraiment humiliant d'être toujours à demander à ses parents, et de ne pas pouvoir être indépendant. »

### **Murielle G**

Quand j'avais le RSA, j'ai voulu demander la CMU. On m'a dit que comme mon fils travaillait en apprentissage, ils ne voulaient pas me le donner. Du coup, mon fils a été obligé de prendre un appartement pour que je ne perde pas mes droits. Il venait manger à la maison quand même car il ne pouvait pas vivre avec ce qu'il avait en apprentissage.

### **Vone a transmis**

Savoir d'avance combien je gagne par exemple, ou sur quoi je peux m'appuyer.

Pouvoir prévoir, c'est une façon de vivre dignement.

### **Jean-Louis D**

Ce qui est embêtant, quand on a des petits revenus c'est qu'on est obligé de demander aux autres. Ça veut dire, on est obligé d'être assisté.

### **Jean-Luc G**

Le travail avec les autres, le travail pour les autres, le travail est important. Et la dignité, je crois que c'est le travail.

Une des conditions de la dignité, c'est le travail.

### **Sylvie G**

Dans les groupes, beaucoup de personnes ont parlé du travail et de la reconnaissance par le travail, mais également de ce qui n'est pas forcément rémunéré.

### **Isabelle L**

Moi je suis au RSA depuis trois ans, je fais du bénévolat à l'association des paralysés de France, je fais du soutien scolaire à la ville de Laval... mais toujours bénévolement.

Donc c'est vrai qu'à force de bénévolat, on finit par en avoir ras le bol. Et j'ai beau demander d'avoir un salaire en plus, ils ne veulent pas.



### **Maurice P**

Ma fille a une de ses copines qui a été expulsée de chez elle, avec ses parents. Ils ont eu une heure pour quitter le logement, récupérer les affaires. Heureusement, qu'il y avait des voisins qui ont pu les accepter. Moi je trouve ça ignoble.

### **ce qui a été beaucoup dit dans les réunions de préparations**

- C'est avoir ses droits respectés
- C'est ne pas être obligé de demander des aides
- C'est ne pas penser tout le temps à l'argent qu'on doit, qui va manquer

- C'est pouvoir prévoir
- Ce n'est pas seulement l'indispensable, mais c'est être utile aux autres
- C'est pouvoir se faire plaisir
- Ce n'est pas être jugé par le regard des autres
- C'est avoir un travail, une activité avec les autres

## « Que pourrait-on changer pour que ce soit plus juste et plus simple ? »

### Catherine B

Il y a toujours des fins de mois dures pour tout le monde de toute façon. Le dossier est revu tous les deux ans, il y a toujours des paperasses, c'est très compliqué les paperasses de toute façon. Alors, pour y arriver, il faut comparer entre les magasins, les top budget et tout ça. Faut comparer tout ce qu'il y a de moins cher pour pouvoir s'en sortir.

### Claire B

Je touche une partie de l'AAH et une petite pension. Pour vivre dignement, c'est difficile pour moi, surtout pour avoir mes droits à l'allocation logement, j'ai dû attendre beaucoup de mois !

### Farid B

Est-ce qu'on ne pourrait pas faire une loi pour bloquer, pour éviter de baisser le budget pour que tout le monde soit payé au même niveau. Est-ce que c'est possible ?

### Lydia N

C'est vraiment à changer, les démarches administratives. C'est un poids, ça pèse. Devoir parler du passé, c'est des tas d'émotion qui reviennent !

### Geneviève G

Est-ce que ce ne serait pas possible, grâce à l'informatique, d'avoir une carte sur laquelle on ait un minimum de renseignements, ce qui éviterait de redonner éternellement les mêmes papiers à différents organismes ?

### Christelle C

Il faut penser aux gens qui n'ont pas d'ordinateur. Il faut qu'ils fassent leurs démarches et dans certains documents, ils mettent des mots incompréhensibles. Il y a quand même des gens qui ont du mal à lire, écrire, qui ont des handicaps différents. Il faudrait les accompa-

igner pour les démarches administratives.

### Jean-Luc G



Le travail avec les autres, le travail pour les autres, le travail est important. Une des conditions de la dignité c'est le travail, a dit un homme qui est au RSA .

### Max C

Les affaires sociales ne font pas leur travail. Moi, il y a des dossiers en cours, ça fait un an que ça dure ! Je demande une solution, c'est tout.

### Noëlle M

Oui, moi j'ai eue l'allocation rentrée. Mais j'ai entendu qu'il y en a qui n'ont pas touché le truc d'école, et moi c'est bizarre que moi j'ai touché. C'est bizarre que les autres n'ont pas touché.

### Sylvie G

Toi ce que tu veux dire, Noëlle, dans les choses qui te semblent plus justes ou plus simples, c'est, ces aides-là, toi tu les apprécies parce qu'elles viennent apporter un plus.

### ce qui a été beaucoup dit dans les réunions de préparations

- Pas de revenu à moins de 800 €
- Pas de coupure nette
- Des versements réguliers
- Simplifier les démarches et les dossiers

- Avoir des accompagnateurs formés et bienveillants
- Améliorer l'information sur les droits et sur les aides
- Individualiser le RSA
- Clarifier les liens entre travail et revenus
- Reconnaître les activités autres que le travail

### ce qui a été beaucoup dit dans les réunions de préparations

- C'est avoir ses droits respectés
- C'est ne pas être obligé de demander des aides
- C'est ne pas penser tout le temps à l'argent qu'on doit, qui va manquer

- C'est pouvoir prévoir
- Ce n'est pas seulement l'indispensable, mais c'est être utile aux autres
- C'est pouvoir se faire plaisir
- Ce n'est pas être jugé par le regard des autres
- C'est avoir un travail, une activité avec les autres

## Réponse de l'AIRE à l'OFCE

*En cette fin d'année, l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (OFCE) publie un texte bien déroutant. La réaction de l'AIRE.*

La récente publication est à peu de chose limitée à une reprise de l'introduction faite par Henri Sterdyniak en octobre, qui dressait à grands traits sa critique d'une idée n'entrant pas dans son système de pensée.

Sans perdre trop de temps dans les arcanes de son argumentaire, éclairons trois facettes du raisonnement que nous est opposé :

- Henri Sterdyniak énonce avec assurance les paramètres de ce que DOIT être le Revenu universel, pour ensuite expliquer que c'est impossible.
- Il transforme la liberté donnée à chacun de faire des choix rationnels en IMPOSITION faite à certains de rester sans emploi.
- Il réussit la prouesse d'ASSEMBLER dans une même phrase deux critiques opposées.

### **Le savant paramétrage d'un Revenu universel impossible**

Trois chiffres suffisent à comprendre le tour de passe-passe opéré par Henri Sterdyniak sur le montant. Pour les adultes, les promoteurs sérieux d'une forme de revenu d'existence évoquent généralement un montant de l'ordre de 500 euros mensuels, en précisant bien que les aides au logement peuvent s'y ajouter (quelques 300 euros pour une personne seule dans les grandes villes), ainsi qu'un complément d'environ 300 euros pour les actuels bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) ou personne âgée (ASPA). C'est ainsi qu'une personne seule, handicapé, sans logement, perçoit actuellement de l'ordre de 1.100 euros par mois (soit 500+300+300). Tous ces montants sont maintenus par une

proposition telle que le LIBER, définie en continuité du système actuel.

Le premier tour de bonneteau consiste à supprimer subrepticement les aides au logement et clamer que « *le revenu universel devrait être au minimum de 785 euros par mois par adulte* ». En réalité, puisqu'une proposition telle que le LIBER conserve inchangée l'aide au logement, notre montant de 500 euros ne génère aucun perdant chez les actuels bénéficiaires du RSA.

Ce premier tour de passe-passe est doublé pour le cas des enfants, pour lesquels Sterdyniak énonce avec assurance : « *il faudrait donner aux enfants (les moins de 18 ans), 40% de la prestation des adultes, soit 315 euros* ». D'où vient ce taux de 40% ? Probablement de la formule de calcul du RSA : pour les deux premiers enfants, le montant théorique du RSA est majoré de 30%, puis de 40% à partir du troisième. En réalité, le montant actuel du complément RSA du troisième enfant est de 214 euros, mais avec ce deuxième tour de bonneteau, on atteint 315 sans effort.

Troisième étage de la construction OFCE, le montant accordé aux personnes âgées et handicapés serait de 1.100 euros par mois. Ainsi, un couple de retraités, même propriétaire de son logement, percevrait 2.200 euros tous les mois en sus de sa retraite. Ce paramétrage du Revenu universel est caricatural.

Avec ces montants super-vitaminés de 785 euros par adulte, 315 par mineur, 1.100 par personne âgée ou handicapée, multipliés par quelques 67 millions de population française en 2016, on parvient mécaniquement à un budget farmineux de l'ordre de 580 milliards d'euros. Henri Sterdyniak calcule 588 milliards, dont il

déduit le budget des prestations supprimées, pour évaluer page 10 un montant à financer de 480 milliards d'euros, soit 35% du revenu primaire des ménages. En haut de la page 11, ces 35% de CSG deviennent 40%, sans explication.

Tout ceci n'est pas sérieux. Rappelons que la proposition LIBER, définie en continuité du système socio-fiscal actuel, est financièrement équilibrée par un prélèvement dédié de 23%, qui se substitue entre autres à l'actuel impôt sur le revenu (ce que l'OFCE n'indique pas), sans alourdissement de la pression fiscale globale.

### De la liberté à l'injonction

C'est un aspect fascinant de ce *policy brief* OFCE : il transmute une caractéristique souhaitable de la proposition de Revenu universel – le fait que chacun aura plus de liberté dans sa manière de réaliser ses projets de vie – en formulation autoritaire : « *que l'on impose à d'autres qui voudraient travailler de rester sans emploi, sans activité socialement reconnue, avec un niveau de vie de subsistance* ».

En relisant à plusieurs reprises le texte, on peine à trouver une explication à ce glissement sémantique, ce qui pourrait faire croire à une maladresse de formulation. La phrase suivante prouve qu'il n'en est rien : « *Le revenu de base ne produirait pas une réduction du temps de travail homogène puisque l'incitation à réduire son temps de travail serait beaucoup plus importante pour les individus aux plus faibles salaires* ».

Ainsi, dans ce texte, la liberté donnée à chacun de choisir l'activité qui répond le mieux à ses aspirations se transforme en imposition faite aux moins qualifiés de ne pas travailler.

L'explication de cette critique acrobatique se trouve dans la conclusion : « *Du point de vue de l'emploi, il serait préférable de réaffirmer le droit à chacun d'avoir un emploi, cela à court terme par une politique de relance économique (...). À long terme, il faudra réfléchir aux*

*moyens pour que le droit d'obtenir un emploi contenu dans l'article 5 du préambule de la Constitution de 1946 redevienne effectif* ».

La vacuité des propositions de ce *policy brief* est atterrante.

### La phraséologie ultime

Constatant les tours de passe-passe d'Henri Sterdyniak sur les chiffres et les idées, ainsi que l'absence de proposition sérieuse pour faire face aux difficultés économiques récurrentes de millions de nos concitoyens – confrontés à une maltraitance administrative permanente – on pourrait estimer que ses propos suffisent à le disqualifier. Mais il a son public. Et les médias ingèrent sa soupe sans sourcilier. Car son habileté est désarmante.

A titre d'exemple, nous ne résistons pas au plaisir de citer cette critique en page 7 de la proposition d'une « couverture socle commune » faite par le rapport Sirugue en avril dernier : « *Ce serait une simplification en trompe l'œil puisque les bénéficiaires auraient toujours à demander deux prestations (la couverture socle plus le complément) et, surtout, la spécificité des situations serait niée* ».

Henri Sterdyniak s'insurge d'abord contre la complication que constitue la conjonction d'un socle commun à tous augmenté dans un quart des cas par un complément conditionnel (handicap ou vieillesse)... puis se plaint aussitôt, dans la même phrase, du fait que le dispositif proposé par Christophe Sirugue ne prend pas assez en compte les cas particuliers. Imparable.

En résumé, la méthode Sterdyniak rend impossible tout dialogue, toute confrontation intellectuelle constructive. Malgré nos efforts pour établir un dialogue sur le fond, nous ne faisons face qu'à une avalanche méprisante de propos définitifs, vaguement chiffrés. Une piètre illustration de ce que devrait être un débat scientifique, mission que se donne l'OFCE : « *Mettre au service du débat public*



*Lettre de liaison n°90 – automne 2016  
en économie les fruits de la rigueur scientifique  
et de l'indépendance universitaire ».*

C'est très décevant.

Marc de Basquiat, décembre 2016

## Réaction de l'AIRE au rapport de la fondation Terra Nova sur le revenu minimum décent

*L'année 2016 aura été féconde en réflexions sur l'avenir des minima sociaux. Après l'excellent rapport présenté par Christophe Sirugue le 18 avril, la note navrante émise par la Fondation Jean Jaurès le 22 mai, le remarquable état des lieux présenté par la mission d'information du Sénat sur le revenu de base le 19 octobre, la fondation progressiste Terra Nova a publié fin novembre sa propre vision pour l'avenir des minima sociaux.*

Ce même jour a été endeuillé par la disparition de Lionel Stoleru, père du RMI, dont le livre *Vaincre la pauvreté dans les pays riches* (1974) est toujours d'une brûlante actualité. Il aurait certainement eu à cœur de réagir officiellement à la lecture de ce rapport, ainsi que nous l'avons fait de concert lors des rapports précédents. Notre réaction à la proposition Terra Nova s'inspire de cet héritage, mais reconnaissons que Lionel Stoleru aurait certainement su mieux la formuler, avec son talent particulier.

Cette note est un peu technique, mesurant les convergences et divergences entre le rapport Terra Nova et la proposition LIBER que nous avons publiée en partenariat avec GenerationLibre. Nous voulons surtout retenir que Terra Nova prend acte avec justesse des difficultés induites par les minima sociaux actuels et envisage des évolutions bienvenues : regroupement de 9 minima sociaux en un seul, individualisation du montant alloué (en remettant en cause le dogme des échelles

d'équivalence), forfaitisation de la prise en compte de l'enfant, automatisation du versement, lien avec une réforme fiscale, séparation franche de l'aide au logement, recentralisation du financement et de la gestion. Si ces points de convergence sont majeurs, nous devons également mentionner des écarts importants sur quelques points, que nous discuterons dans la perspective de nos propres travaux. Le rapport Terra Nova ne dissimule pas les divergences qui sont apparues sur plusieurs thèmes entre participants du groupe de travail lors de ses travaux préparatoires. Cette transparence – toute à l'honneur de ce collectif – illustre le chemin qui reste à parcourir pour définir une cible partagée parmi les « progressistes ». Le consensus obtenu en 1988 à l'Assemblée Nationale sur le projet de RMI préparé par Lionel Stoleru et Michel Rocard nous montre la voie à suivre, celle d'une réforme qui dépasse les clivages partisans pour inventer une cible satisfaisant les aspirations légitimes de tout un pays.

### **Minimum décent versus LIBER – en synthèse**

Avant de discuter le détail de la proposition Terra Nova, nous en présentons une première grille d'analyse, mettant en regard les caractéristiques du schéma LIBER.

Caractéristiques des prestations	Minimum décent	LIBER
Nombre d'années de résidence régulière en France nécessaires à l'octroi de la prestation	Oui	Oui
Fusion des minima sociaux	Oui	Oui
Maintien à part de l'allocation demandeur d'asile (ADA)	Oui	Oui
Montant mensuel de l'allocation par adulte	<b>750€</b>	<b>500€</b>
Compléments conditionnels (environ 300€) permettant de maintenir le niveau actuel de l'ASPA et de l'AAH	<b>Non</b>	Oui
Complément conditionnel pour familles monoparentales	Oui	Oui
Maintien des aides personnelles au logement, séparées	Oui	Oui
Maintien des aides locales	?	Oui
Maintien des assurances sociales contributives : retraite, chômage, indemnités journalières...	Oui	Oui
Maintien de la sécurité sociale (santé)	Oui	Oui
Fiscalisation du financement du système de santé	Non	<b>Oui</b>
Possibilité de perdants parmi les plus pauvres	<b>Oui</b>	Non
Mécanismes de compensation pendant la transition	<b>Oui</b>	Non
Individualisation du droit à l'allocation (les revenus du conjoint ou concubin n'interviennent pas dans le calcul)	<b>Non</b>	Oui
Individualisation du montant alloué	Oui	Oui
Droit à l'allocation complète dès 18 ans	Oui	Oui
Forfaitisation de l'aide par enfant (avant 18 ans)	Oui	Oui
Taux marginal de prélèvement	<b>100%</b>	<b>Inférieur à 40%</b>
Automatisation du calcul et du versement	Oui	Oui
Nécessité d'une réforme fiscale	Oui	Oui
Individualisation de l'imposition des revenus (suppression des quotients conjugal et familial)	Oui	Oui
Versement de l'allocation par une voie fiscale	Option envisagée	Oui
Centralisation du financement et de la gestion de la prestation au niveau national	Oui	Oui
Dispositifs d'incitation à la reprise d'emploi	<b>Pour les salariés</b>	<b>Pour les employeurs</b>
Développement de l'accompagnement social à un niveau local	Oui	Oui

Nous constatons que 15 caractéristiques sont communes aux deux propositions, 2 indéterminées et 9 divergentes.

## Hommage à Lionel Stoléru

*En hommage à Lionel Stoléru, nous publions ici l'intégralité de son allocution devant la commission sénatoriale. Nous saluons la mémoire de cet intarissable défenseur de la cause du revenu de base, qui était proche de l'AIRE depuis sa création.*

Madame, messieurs les sénateurs, je vous remercie de votre invitation.

Nous allons nous évader de l'actualité et parler de la condition humaine. Monsieur le président, vous avez vous-même parlé de la dimension philosophique de cette question.

Les philosophes qui nous expliquent que la condition humaine est différente de la condition animale ont de quoi manger en se levant. Ce n'est pas le cas pour une grande partie de la planète, c'est-à-dire pour les 2 ou 3 milliards d'habitants, en Asie ou en Afrique Noire, qui ont pour seul souci en se levant le matin de se demander ce qu'ils mangeront dans la journée -comme les animaux.

Selon certains, la France et plus généralement les pays développés n'auraient pas ce souci. Grave erreur ! Plus d'un million de repas sont servis par les Restos du coeur. Coluche mérite un prix Nobel : il a réalisé une oeuvre admirable. Vous voyez comme moi des images de détresse de femmes, d'enfants qui font les poubelles, les déchets des supermarchés, qui se rendent sur les marchés vers quatorze heures. Tout cela est intolérable !

Il faut d'abord discuter du revenu universel en termes non pas techniques, mais philosophiques. Quelle idée se fait-on d'une société développée dans laquelle les citoyens ne peuvent pas satisfaire leurs besoins fondamentaux ? Ceux-ci sont au nombre de trois : manger, se soigner, se loger.

Je commencerai par ce dernier besoin, se loger. Il n'est pas dans notre sujet et, de l'abbé Pierre à aujourd'hui, personne ne sait comment le traiter. Les lois économiques du marché sont celles de l'offre et de la demande : quand on donne une aide personnalité au logement (APL) de 200 euros à un étudiant, le prix de sa chambre de bonne augmente d'autant ; le prêt à taux zéro a pour seule conséquence de faire augmenter le prix de l'immobilier.

À mon avis, le problème du logement est le plus difficile des trois besoins à régler. C'est le plus coûteux - 15 à 20 milliards d'euros d'allocations logement - pour des résultats très mauvais. Le revenu universel ne résout pas ce problème pour l'instant, mais il faudra bien l'intégrer un jour ou l'autre.

Le deuxième besoin, c'est se soigner. En France, le problème est résolu : le système de couverture sanitaire permet à peu près à tout citoyen d'avoir un accès aux soins quels que soient ses revenus.

J'en viens au premier besoin, manger. Sur ce sujet, l'histoire nous invite à pas mal de modestie. En Angleterre, on emprisonnait les pauvres ; aux Pays-Bas, ce n'était pas mieux. En France, la tradition catholique a été très ambiguë, en affirmant « heureux les pauvres d'ici-bas, puisqu'ils seront les riches dans l'au-delà ». C'est commode, cela permet de patienter, mais ce n'est pas une réponse au problème.

Certes, on peut avoir recours à des allocations en nature, mais ce n'est pas satisfaisant. Les tickets, comme cela se pratique aux États-Unis, n'ont jamais bien résolu le problème. Confucius disait : « Donne un poisson à un pauvre, tu le nourriras un jour ; apprends-lui à pêcher, tu le

nourriras toujours. » Il faut compléter la formule : tu le nourriras toujours... de poissons ! Mais l'économie de marché permet d'échanger le poisson contre d'autres aliments. La solution au problème fondamental de manger, c'est de donner de l'argent.

Ce sujet me préoccupe depuis longtemps. Je suis un enfant de la guerre, issu d'une famille juive immigrée qui a vécu dans le dénuement total pendant la période nazie. Voir que le problème de l'alimentation n'est pas résolu aujourd'hui est pour moi intolérable.

Lorsque j'étais au cabinet de Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des finances, je lui ai demandé d'aller à Washington étudier pendant trois mois l'impôt négatif de Milton Friedman. Des tentatives avaient été lancées, après Kennedy, pour mettre en place l'impôt négatif, c'est-à-dire donner de l'argent à ceux qui n'en avaient pas. Une expérience a été menée à échelle réelle dans le New Jersey : on a distribué de l'argent à un groupe test et à un groupe neutre pour voir si cela suscitait des motivations différentes pour le travail.

Devant le Congrès américain, l'idée ne passait pas trop mal, jusqu'à ce que le président de la commission des affaires sociales du Sénat, opposé au système, réussisse à trouver un cas particulier : quelqu'un touchant la prestation du nouveau système gagnait plus en ne faisant rien qu'en travaillant. Le projet a été retoqué de peu.

Je suis rentré des États-Unis avec une forte connaissance économique, technique et politique du sujet et ai écrit un livre ; Vaincre la pauvreté dans les pays riches.

Je suis devenu le conseiller économique de Valéry Giscard d'Estaing, une fois celui-ci élu Président de la République. Son opinion était celle du Sénat américain : il estimait qu'il n'avait pas de majorité pour faire accepter que l'on paie des gens à ne rien faire, que l'incitation à la paresse ne passerait pas, etc. Or, sans que j'y sois pour rien, il a créé le minimum vieillesse. Cette décision ne posait pas de problème politique, puisque l'on ne

pouvait accuser les retraités d'être des fainéants. Cela faisait partie du programme social. En outre, à l'époque, la France était un pays d'inflation, et l'inflation avait ruiné les rentiers. Le minimum vieillesse permettait de donner à manger aux retraités qui avaient tout perdu.

En 1981 a eu lieu le bouleversement politique que l'on sait. J'ai recommencé à donner des cours et continué à faire la promotion d'un revenu minimum, sans grand succès.

En 1988, François Mitterrand s'est présenté pour un second mandat. Il a écrit sa Lettre à tous les Français, que l'on trouvait dans tous les journaux et les magazines. On y lisait notamment : « Si je suis élu, je mettrai en oeuvre le RMI proposé par M. Stoleru. » Or je ne l'avais jamais rencontré ! Il a été élu, a nommé M. Rocard Premier ministre, lequel a constitué un gouvernement d'ouverture qu'il m'a demandé d'intégrer, afin de créer le RMI.

Pendant quinze ans, entre 1974 et 1988, ce dispositif était impossible. Tout à coup, cela devenait possible ! Il a fallu seulement trois semaines pour élaborer la loi sur le RMI, qui a été votée à l'unanimité. Quand on a une volonté, on fait les choses : c'est cela, la politique !

Nous avons créé le RMI, ce dont j'étais satisfait aux trois quarts seulement. En effet, le RMI est extrêmement simpliste : il s'agit de donner 460 euros à quelqu'un qui n'a rien du tout et, quand celui-ci gagne 100 euros, il perd 100 euros de RMI, de sorte qu'il n'a rien gagné du tout. Ce n'est pas du tout incitatif au travail.

J'ai conseillé à M. Rocard de rendre le dispositif dégressif, pour inciter les gens à travailler et à gagner de l'argent. Il n'a pas voulu, objectant que tout le monde comprenait le dispositif en l'état. En effet, cela concernait une tranche de la population qui n'était pas considérable et la somme versée n'était pas énorme. En outre, le RMI ne coûtait rien - 3 ou 4 milliards d'euros par an. Sur le plan politique, l'impôt sur les grandes fortunes rapportait autant, ce qui équilibrait les choses, même de façon hypocrite.

Une mesure simple votée à l'unanimité et qui ne coûtait rien : que demander de plus ? Or

l'économie a ses lois : un système qui n'incite pas au travail n'est pas bon, surtout lorsque l'on entre dans des périodes de chômage de masse.

Le « I » de RMI signifie « insertion », mais ce n'était qu'un mot : personne ne pensait qu'il aurait un contenu, car on ne savait pas comment faire. Reste que, politiquement, cela faisait bien.

On s'est ensuite rendu compte des insuffisances du RMI. Martin Hirsch, qui venait de la gauche et travaillait pour Nicolas Sarkozy, comme je venais de la droite et avais travaillé pour François Mitterrand, a dynamisé le système avec le RSA. En effet, le revenu de solidarité active est un RMI dynamique : celui qui commence à gagner de l'argent ne se voit pas retirer du montant de son allocation la totalité de ce qu'il a gagné.

Un taux de dégressivité du RSA a été fixé. À ma grande surprise, Bercy a accepté celui de 62 %. Ainsi, celui qui gagne 100 euros voit son RSA diminuer seulement de 38 euros, il garde 62 euros. C'est beaucoup. Pourquoi Bercy a-t-il fait preuve d'une telle générosité ? J'en reste tout à la fois émerveillé et mécontent.

Le résultat mathématique de ce choix, c'est que cela coûte beaucoup plus cher, 10 milliards d'euros. En effet, cela concerne de plus en plus de personnes. En outre - c'est le reproche que je fais au système -, cela va trop loin. Si l'on retire 38 euros chaque fois que l'on gagne 100 euros, pour atteindre un RSA de zéro euro, il faut gagner un peu plus que le SMIC.

De fait, le RSA donne de l'argent non seulement à ceux qui n'ont rien, mais aussi aux travailleurs pauvres. Or ce n'est pas le sujet. C'est un mélange des genres très malsain. Les salaires, c'est une chose, la protection sociale contre la pauvreté et la misère, c'en est une autre.

Avec ce taux très généreux de 62 %, le RSA crée une confusion des genres dont on voit les conséquences aujourd'hui, notamment dans ce

débat politique insupportable entre assistanat et assistance, surtout à droite. On a donc créé un débat sur un sujet qui n'en est pas un. Je continue à me demander pourquoi ce taux a été retenu. D'ailleurs, aucun citoyen concerné n'y comprend rien. Pour ma part, si j'avais été en charge de ce dossier, j'aurais proposé un système à 50-50, qui a le mérite de la simplicité : quand on gagne 1 000 euros, donc en dessous du SMIC, le RSA n'est plus versé.

La répartition 38-62 est tombée du ciel. Elle fausse les discussions actuelles et soulève un débat où l'on repose des questions que je pensais résolues sur l'assistanat et l'assistance.

Dans le RSA, le « A » d'« activité » n'a pas plus de contenu que le « I » de RMI. Là encore, cela fait bien dans le débat politique.

Martin Hirsch aurait pu faire voter le RSA à l'unanimité. Je n'ai toujours pas compris pourquoi la majorité de droite a tout fait pour que la gauche ne le vote pas, alors que celle-ci n'était pas du tout hostile à la transformation du RMI en RSA. On ne peut pas dire que l'on ait encouragé un vote consensuel sur ce sujet.

Je ne m'attarde pas sur la prime d'activité, qui regroupe le RSA et la prime pour l'emploi. C'est une bonne chose d'avoir supprimé la prime pour l'emploi, qui était totalement incompréhensible. La prime d'activité est le système actuel.

Le dernier rapport de Christophe Sirugue, dont j'apprécie beaucoup les travaux, a constitué une nouvelle péripétie. Voilà un député qui connaît à fond son sujet et qui accomplit un travail très approfondi et documenté. Son deuxième rapport est tout aussi remarquable que le premier : il fait un pas de plus et propose de fusionner la dizaine de minima sociaux dans le scénario n° 3, scénario qui me paraît très bien. La presse n'a parlé que de l'intégration des jeunes. Certes, cela fait partie du rapport et c'est un vrai sujet, mais ce n'est pas l'essentiel. Pourquoi, en laissant de côté le problème des jeunes, faudrait-il attendre deux ans pour mettre en oeuvre ce qu'il préconise ?

L'étape suivante, c'est le revenu de base ou revenu universel. De Milton Friedman au RMI,

il s'est passé une quinzaine d'années ; du RMI ou RSA, vingt ans se sont écoulés ; du RSA au revenu universel, comptons de quinze à vingt ans. L'histoire est en marche ; elle ne s'arrêtera pas. En effet, le revenu universel est le débouché final normal dans les sociétés développées.

Le RMI a apporté une innovation importante en donnant de l'argent à n'importe qui, quel que soit son statut. Il n'y a pas de critères, contrairement aux prestations sociales. On perçoit le RMI quand on n'a pas de revenu. Le RMI est déjà universel, tout comme le RSA.

Le revenu universel va plus loin dans plusieurs domaines.

D'abord, le revenu universel est individualisé. C'est important. Alors que le RMI et le RSA sont familiaux, le revenu universel est individuel : on ne tient pas compte du fait que son bénéficiaire est marié ou pas. Chaque individu reçoit par exemple 500 euros. C'est plus généreux que le RSA, puisque, dans ce dernier cas, un couple ne perçoit pas deux fois 500 euros.

Ensuite - c'est une différence majeure -, on ne demande pas si l'on a des revenus. Il suffit d'être un citoyen français d'un certain âge - disons de vingt ans à la mort -, quels que soient ses revenus.

Ce débat a fait naître deux controverses fondamentales.

La première m'étonne toujours : on va donner de l'argent à ceux qui ne font rien ? Moi, contribuable, je vais travailler pour que les gens ne fassent rien ? On le fait pourtant déjà depuis 1988 avec le RMI, c'est-à-dire depuis vingt-huit ans. Je croyais le débat terminé et exorcisé depuis cette date ! À cette époque, on a accepté que les gens qui n'avaient rien aient de quoi manger : avec 500 euros, soit 15 euros par jour, on ne meurt pas de faim. Cette polémique resurgit. C'est assez déprimant.

Derrière ce débat, il y a une réflexion intéressante sur deux aspects de la condition humaine. D'une part, il s'agit de satisfaire un

besoin fondamental : manger. D'autre part se pose la question du libre arbitre, et l'on peut raisonner ainsi : « Avec 500 euros par mois, j'ai de quoi manger. Pour ma part, ce qui m'intéresse, c'est de peindre des paysages. Si je n'ai pas de quoi me loger, tant pis. Je me contenterai d'une cabane. Cela me suffit. » Ou alors : « Moi, ce qui m'intéresse, c'est d'écrire de la poésie et des livres, peu importe qu'ils se vendent. » Pour ma part, je n'ai rien contre ces choix, d'autant que ceux qui ont une passion telle qu'ils acceptent de vivre ainsi ne forment pas foule. Peut-être que Van Gogh ne se serait pas suicidé s'il avait perçu le RMI. Misère et génie ne font pas forcément bon ménage. Quoi qu'il en soit, on peut supprimer la misère.

La seconde controverse, c'est le chèque à Mme Bettencourt : on donnerait 500 euros par mois à Mme Bettencourt ? Eh oui ! Mais personne ne voterait pour un candidat qui le proposerait ! À cette question, la réponse rationnelle, pour autant que l'on soit dans le pays de Descartes, serait : que voulez-vous que cela me fasse ? Mme Bettencourt paie X euros d'impôt sur le revenu. Elle en paiera X moins 500 euros par mois. Si cela vous choque tant que cela, on peut même créer une dernière tranche augmentée de 500 euros pour récupérer les 500 euros de Mme Bettencourt !

La réponse technique est facile ; la réponse politique l'est moins. Moi qui ai vécu la réponse politique pour des gens qui se trouvaient au bas de l'échelle, c'est-à-dire donner de l'argent à des gens qui ne font rien et encourager la paresse, je me rends compte que le débat sur le revenu universel attribué à des personnes appartenant à des classes socialement supérieures promet d'être intéressant ! C'est un débat 100 % politicien, puisque les solutions fiscales sont très faciles.

Pour vous, madame, messieurs les sénateurs, l'important, c'est ce qui se passe entre zéro - c'est-à-dire celui qui n'a rien et est dans la misère - et l'infini, c'est-à-dire Mme Bettencourt et les hauts revenus.

Pour ma part, cela ne me choque pas que M. Carlos Ghosn gagne un million d'euros par

mois. S'il veut bien payer ses impôts en France, c'est très bien. J'ai professé l'économie de marché et écrit de nombreux livres sur le sujet : l'économie de marché s'accommode très bien d'un plancher de revenus ; en revanche, elle ne s'accommode pas du tout d'un plafond de revenus. Cela revient à la tuer, car elle est fondée sur l'enrichissement, notamment en économie ouverte.

Laissons Mme Bettencourt à sa fortune et Carlos Ghosn à son million d'euros mensuel et regardons ce qui se passe pour l'ensemble des Français.

Par rapport au RMI, au RSA et à la prime d'activité, le revenu universel a pour autre caractéristique majeure d'être fiscal. On sort du système social, composé en France des partenaires sociaux, des collectivités territoriales, des associations, de la gestion paritaire, etc. - vous le savez mieux que moi, c'est très compliqué et très cher en gestion. On balaie tout cela et il y a uniquement un système fiscal. En France, celui-ci fonctionne plutôt bien, comme dans la plupart des pays développés.

J'ai évoqué le système de soins. En France, il suffit d'aller sur internet pour consulter l'état de son compte santé.

Pour les impôts, on a maintenant un compte fiscal : la déclaration se fait en principe obligatoirement en ligne. Les revenus sont enregistrés, tout comme le montant des impôts. Chacun connaît donc l'état de ses comptes et ce qu'il doit, sous la forme soit d'une mensualisation soit du tiers provisionnel selon le système choisi. Le compte fiscal est donné en temps réel.

Pour le revenu universel, ce serait la même chose.

Chaque mois, on aurait + 500, comme si on percevait une rente sur son compte bancaire. À celui qui ne perçoit aucun revenu, le Trésor public enverrait un chèque de 500 euros à la fin du mois - c'est déjà ce qui se passe en cas de remboursement d'impôt. Pour celui qui perçoit des revenus, le montant du revenu

universel varierait en fonction du taux de dégressivité du barème fiscal. Une fois atteint un certain niveau de revenus, par exemple 1 000 euros, le revenu universel de 500 euros deviendrait zéro. Ensuite, on paierait des impôts.

Il s'agit donc d'un barème continu d'impôt avec un crédit d'impôt qui est versé par chèque quand le solde net est négatif. Quand on a des revenus, le crédit d'impôt diminue et disparaît. Reste alors à payer aux impôts la contribution fiscale. C'est donc d'une parfaite simplicité.

Certes, ce n'est pas aussi simple que je le décris. Le revenu à la source est du même acabit et s'inscrit dans le même schéma : même si, chaque mois, on ne connaît pas le montant exact des recettes et des dépenses, on prélève en fonction du taux de l'année précédente et on régularise en fin d'année. Des solutions existent déjà pour que le compte fiscal soit adapté à la réalité à peu près chaque mois.

Et c'est la fin des allocations de toute nature, par exemple des allocations familiales. C'est la fin des disputes entre les départements, les régions et l'État pour savoir qui paye le RSA, etc. Il y a uniquement un barème fiscal négatif au début, qui devient zéro, puis qui devient positif.

Je termine en répondant à la question : combien cela coûte-t-il ?

M. Jean-Marie Vanlerenberghe, président. - Le suspens commençait à être pesant !

M. Lionel Stoleru. - Monsieur le président, ce n'est pas la question essentielle ! Il n'est qu'à voir le référendum suisse. Les Suisses se sont prononcés sur la question humaine et sur le principe philosophique - on aide ou on n'aide pas. Vous devriez d'ailleurs inviter un responsable suisse : il vous expliquera que le chiffrage n'a pas été un élément déterminant du vote.

Je suis convaincu que ce serait pareil en France. Le chèque à Mme Bettencourt occuperait beaucoup plus de place dans le débat que le coût budgétaire. Il n'y a pas de problème de coût budgétaire. C'est une question de curseur : il



*Lettre de liaison n°90 – automne 2016*

faut établir un barème fiscal avec un point zéro de sorte que l'impact budgétaire soit nul. On paye suffisamment d'impôts en France : en 2017, il faudra plutôt baisser le taux d'imposition que l'augmenter.

Qui gagne ? Qui perd ? Sur la totalité du barème fiscal, de zéro à l'infini, sauf à faire une usine à gaz, avec un barème fiscal progressif raisonnable à deux ou trois taux et

tranches, il est sûr que certains individus, des ménages et des familles gagneront et que d'autres perdront. D'après les chiffrages, cela n'a pas l'air dramatique : il n'y a pas un point où une catastrophe se produirait pour tel ou tel niveau de classe moyenne.

Pour résumer, monsieur le président, le coût du revenu universel est ce que l'on voudra en faire.

## LIBER Volume 2 : une proposition réaliste

**Ce début d'année 2017 est riche en publications sur le thème du revenu universel d'existence. Marc de Basquiat, président de l'A.I.R.E., et Gaspard Koenig, président de Generation Libre, contribuent au débat avec un deuxième volume de leur texte de référence *LIBER, un revenu de liberté pour tous*, publié en avril 2014.**

Le LIBER Volume II est accessible sur : [http://www.revenudexistence.org/doc/LIBER-II\\_VE.pdf](http://www.revenudexistence.org/doc/LIBER-II_VE.pdf)

### Préface

« La publication de notre rapport « LIBER, un revenu de liberté pour tous » en avril 2014 a contribué à faire émerger un débat national sur le revenu universel. Parmi la multitude des propositions qui circulent, la nôtre apparaît à la fois modeste, puisqu'elle ne vise à couvrir que les besoins de base, et pragmatique, puisqu'elle pourrait être réalisée sans bouleverser les grands équilibres macroéconomiques de la nation. Ce document a permis de poser les termes du débat, ce dont prend acte le rapport d'information présenté par le Sénat le 19 octobre 2016, intitulé « Le revenu de base en France, de l'utopie à l'expérimentation ». Le Sénat estime que le montant devrait être environ 500 euros par mois, qu'il serait « au préalable nécessaire de mener à bien une simplification des prestations sociales », et que « le financement par l'impôt constituerait l'option la plus réaliste, le principe d'un impôt négatif devant être privilégié à terme mais sa mise en œuvre restant conditionnée à une vaste réforme du système fiscal ».

Nous apprécions que la pédagogie de notre rapport LIBER ait porté ses fruits, le consensus au sein de la mission d'information sénatoriale privilégiant notre

approche pragmatique, mais nous observons également l'étendue du chemin qui reste à parcourir.

**Face aux multiples questions qui continuent à se poser, nous publions aujourd'hui une suite de nos travaux, qui explicite les fondements intellectuels du revenu universel, et entre dans le détail technique des réformes nécessaires.**

Nous y esquissons également un chemin de réformes, qui pourrait guider les décideurs publics vers une mise en œuvre progressive. Pour en faciliter la lecture, nous avons choisi de présenter un texte assez succinct, complété par une série de fiches techniques en annexe. En hommage à Lionel Stoléro disparu récemment, nous ponctuons nos chapitres par quelques citations de son livre fondateur publié en 1974 : *Vaincre la pauvreté dans les pays riches*. Alors que s'ouvre en France la campagne présidentielle, nous pensons qu'une discussion approfondie sur les principes et modalités concrètes d'un revenu universel devrait enfin trouver la place qui lui revient au cœur du débat politique contemporain. »

Marc de Basquiat – Gaspard Koenig  
Janvier 2016

## **Prochaines Rencontres de l'AIRE en 2016**

Lycée Louis Le Grand, 123 rue St Jacques, salle VH043  
de **19 heures à 21 heures**

**9 novembre - 14 décembre**

**ISSN 2429-1129**